

2011/4056 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP LOU Rugby pour les saisons 2011/2012, 2012/2013 et 2013/2014 (Direction des Sports) (BMO du 05/12/2011, p. 2540)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

M. BRAILLARD Thierry, rapporteur : Avis favorable de la Commission. Ces rapports rentrent dans le cadre de ce que disait tout à l'heure Richard Brumm dans la présentation du budget et du soutien de la Ville à la montée des différents clubs dans les ligues des sports différents.

M. BERRA Nora : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, lors du Conseil municipal du 16 mai 2011, je soulevais le problème de l'absence de terrain d'entraînement et de terrain de match pour les jeunes espoirs du rugby lyonnais du LOU.

M. Braillard me répondait en ces termes « *une réunion est prévue avec les dirigeants du LOU pour trouver la solution qui soit la meilleure* ». Vous ajoutiez même que « *d'autres arrondissements avaient des dossiers sous le coude et étaient preneurs de pouvoir permettre au rugby d'avoir des infrastructures qui sont mises à leur disposition* ».

Six mois après ces déclarations qui se voulaient rassurantes, les jeunes du LOU n'ont toujours pas d'endroit fixe pour s'entraîner, pire : pas de lieu pour disputer les matchs avec leurs adversaires. Ils sont véritablement des nomades, tantôt accueillis par le Rhône Sportif à Villeurbanne, tantôt ils se déplacent à Givors ou à plusieurs kilomètres de Lyon. En mai dernier, vous nous disiez en substance que le problème serait réglé, on aurait voulu vous croire. On aurait voulu croire que votre action serait efficace et que je serai aujourd'hui en train de la saluer plutôt que de pointer une deuxième fois l'absence de terrain pour les jeunes rugbymen lyonnais.

En fait, cela démontre une chose : une absence totale d'anticipation et de clairvoyance, Messieurs Collomb et Braillard. Alors que les jeunes du LOU devaient naturellement jouer sur le terrain du Clos Layat, ceux-ci sont aujourd'hui utilisés par les jeunes footballeurs de la Duchère. Pourquoi les jeunes de la Duchère jouent au Clos Layat ? Tout simplement parce qu'ils se retrouvent sans terrain depuis la construction d'un équipement dans le 9^e pour l'athlétisme.

On assiste à un effet domino : la construction d'un équipement pour l'athlétisme dans le 9^e qui prive le club de foot d'un terrain d'entraînement et de match, ceux-ci étant obligés d'aller jouer dans le 8^e, privant ainsi les jeunes rugbymen de leur terrain dans leur propre arrondissement !!

Tout cela montre aux Lyonnais quelle considération vous portez à la jeunesse sportive et talentueuse qui représente les graines du rugby de demain pour Lyon. Je constate en tout cas qu'il y a les paroles et les actes. Et si « gouverner, c'est prévoir », votre gouvernance est pour le

moins marquée par le manque de cohérence, de vision et d'anticipation de votre politique qui se veut une politique du coup par coup.

C'est vrai qu'aujourd'hui tout est désormais plus compliqué car tout est toujours plus compliqué dans l'urgence.

Malgré tout, je vous demande quand même, Messieurs, de rendre compte aux Lyonnais de votre gestion de ce dossier qui traîne depuis bien trop de temps.

Quand allez-vous enfin trouver une solution viable et définitive pour les jeunes du rugby lyonnais ? Quand allons-nous enfin sortir de cette situation qui serait ubuesque si elle n'était pas affligeante ? Quand les jeunes du LOU vont-ils enfin pouvoir exercer leurs talents en toute sérénité dans un lieu fixe et à la hauteur des enjeux ?

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers collègues, une seule intervention courte, qui plus est, pour traiter de cinq dossiers concernant la signature de convention d'objectifs et de moyens entre notre Ville et des sociétés anonymes sportives et professionnelles.

Nous nous abstiendrons sur les votes concernant la SASP LOU Rugby, la SASP ASVEL Basket Lyon-Villeurbanne et la SASP Olympique Lyonnais. En effet, si nous apprécions que des sociétés sportives mènent des missions d'intérêt général, telles que des actions d'éducation, d'intégration et de cohésion sociale, ou encore de prévention de la violence, le racisme en particulier dans les stades, nous pensons que ces trois sociétés n'ont pas besoin, pour ce faire, de subventions de la Ville de Lyon au vu des budgets parfois colossaux pour certains.

Il n'en est pas de même pour les plus petites structures que sont le FC Lyon Henri Cochet Hockey Club et Lyon Basket Féminin, c'est pourquoi nous voterons favorablement ces deux dossiers.

Une question maintenant à M. l'Adjoint aux Sports, j'aimerais une petite explication : la subvention qui est proposée pour la SASP Olympique Lyonnais s'élève à 294.000 €. Les actions d'intérêt général consistent à soutenir financièrement des associations comme Docteur Clown qui intervient dans les hôpitaux auprès des enfants, comme Sport dans la ville qui fait un travail remarquable, ou la Croix Rouge française ou encore des fondations médicales, je ne les cite pas toutes.

Mais ces soutiens financiers d'un montant annuel égal lui aussi à 294.000 €, c'est la même chose, sont versés par OL Fondation qui a le statut de fondation d'entreprise. Si je comprends bien, Monsieur l'Adjoint, c'est bien la SASP OL qui, après avoir reçu les 294.000 € de la Ville, les reverse directement à OL Fondation et OL Fondation ensuite qui redistribue ces mêmes 294.000 € aux associations que j'ai précédemment citées.

Si c'est ça, je ne vois pas, je ne comprends pas l'intérêt de ces opérations un peu « tuyau de poêle », parce que je me demande pourquoi on ne pourrait pas subventionner directement toutes ces associations parce que ce qu'elles font est intéressant, le soutien de la Ville n'en serait que plus visible et rien n'interdirait à la SASP OL de s'y associer bien sûr.

M. BRAILLARD Thierry, Adjoint : Je vais essayer d'être le plus concis possible, Monsieur Hémon, on soutient déjà ces structures. Sport dans la ville, par exemple, est soutenu directement par la Ville, le Foyer Notre Dame des Sans Abri a aussi un soutien direct. Maintenant on ne peut que s'enorgueillir du fait que par exemple, ce week-end, l'Olympique Lyonnais a organisé un repas au Palais des Sports et une invitation au match pour 400 sans abri de la Ville. C'est une opération qui a été faite par la SASP qui rentre dans le cadre des différentes opérations faites qu'on détaille régulièrement et en commission des sports, on nous demande le rapport que l'Olympique Lyonnais distribue, rapport sur ces actions concernant cette participation qui rentre dans le cadre -je vous le rappelle à chaque fois- des lois dites lois Buffet, qui ont encadré le soutien des collectivités aux sociétés privées et gérants des clubs sportifs.

Donc, rien d'exceptionnel. Au contraire, je pense que l'Olympique Lyonnais remplit bien sa mission, tout comme les autres clubs et j'allais dire l'Olympique Lyonnais est encore une fois assez leader dans ce domaine.

En ce qui concerne l'intervention de Mme Berra, je me méfie toujours des nouveaux convertis, je dis cela avec toute la bienveillance que je vais prendre dans mes propos, Madame le Ministre. Vous vouliez saluer notre action et puis vous avez dit que non, finalement vous ne la salueriez pas car elle ne correspondait pas aux engagements d'il y a six mois.

Je vais vous dire que je préfère le salut que j'ai reçu le 5 décembre dernier de l'assemblée générale de l'association du Lou Rugby, parce que j'y étais présent, et c'est sur les acclamations de la foule que la Ville de Lyon a été saluée pour son concours. Et oui, il faut y être pour l'entendre et pour le voir. Alors la méconnaissance du dossier que vous avez, aller dire aujourd'hui que l'équipe de la Duchère joue au Clos Layat, et bien c'est faux ! Mauvaise connaissance du dossier, je suis désolé de vous le dire. La Duchère ne joue pas au Clos Layat aujourd'hui puisque le Clos Layat qui est une création, un investissement fait récemment par la Ville, sert au Football Club de Lyon Football. Savez-vous que le Football Club de Lyon football...

Mme BERRA Nora : Les jeunes de la Duchère ne viennent pas ? Vous ne connaissez pas votre dossier.

M. BRAILLARD Thierry : Non, vous ne connaissez pas votre dossier Madame, je suis vraiment désolé de vous le dire. Et oui Monsieur HAVARD, faites attention quand les membres de votre groupe interviennent, corrigez les erreurs qu'ils peuvent faire !

(Rires.)

M. BRAILLARD Thierry : Je termine Monsieur le Maire, pour vous dire que l'association...

.. Vous savez où ils jouent les jeunes de la Duchère ? Ils jouent sur le terrain de la Sauvegarde que nous avons refait, ils jouent sur le terrain de Gilbert Vignes que nous avons refait. Ils jouent aussi pour l'équipe 2 Senior.

Mais non, attendez, vous voulez intervenir, laissez-moi vous répondre. Je vais au moins vous montrer que j'ai plein de défauts mais que je connais mes dossiers et que l'équipe 2 des Seniors de la Duchère joue à la plaine de jeux de Gerland, plus personne ne joue au Clos Layat, il n'y a que le Football Club de Lyon. Vous savez que le Football Club de Lyon est un club du 8^e, arrondissement dont vous êtes l'élue, arrondissement dont vous défendez les intérêts, et savez-vous que le Football Club de Lyon est devenu cette année le premier club de foot régional, avec plus de 920 licenciés ? Donc on a besoin du Clos Layat pour le Football Club de Lyon et c'est notre fierté d'avoir créé cet équipement qui sert au-delà du besoin.

Alors, pour le LOU Rugby et pour les équipes de jeunes, tout va bien. Je peux même vous dire que le budget a été validé grâce au soutien exceptionnel de la Ville de Lyon qui fait que notre Ville est aujourd'hui la ville qui soutient le plus le club formateur qui est entré, et c'est une chose importante que le conseil municipal doit savoir, parmi les huit meilleurs clubs français en terme de formation. Donc, c'est avec le satisfecit du Lou Association, Monsieur le Maire, que je réponds en disant que tout va bien et que si le Lou est allé jouer à Vénissieux ou va jouer au Rhône sportif, si le Lou professionnel est allé jouer sur les terrains de la Ville de Bron, c'est parce qu'il anticipe aussi le fait qu'aujourd'hui un club de Lyon devient un club d'agglomération. C'est en effet vertueux d'aller voir dans d'autres communes et de promouvoir le sport. C'est tout à leur honneur et non pas au déshonneur de la Ville.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Europe Ecologie, Les Verts et apparentés s'est abstenu, sauf M. Giordano qui a voté pour.)

(Adopté.)